

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 MARS 2007

Le Conseil Municipal, convoqué par M. le Maire par courrier du 14 mars 2007, s'est réuni le jeudi 22 mars 2007 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question 19 incluse), M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Jacques MARIOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question 3), M. Michel ROIGNOT, M. Michel LOYAT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Christophe LIME (jusqu'à la question 26 incluse), M. Denis BAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Jean-Claude ROY, M. Didier GENDRAUD, Mme Paulette GUINCHARD (à compter de la question 3), M. Jean-Claude CHEVAILLER, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 3), M. Benoît CYPRIANI, Mme Danièle TETU, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question 41 incluse), Mme Catherine BALLOT, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Lucille LAMY, M. Franck MONNEUR, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Nicole DAHAN, Mme Danièle POISSENOT, M. Abdel GHEZALI, Mme Annie MENETRIER, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Sébastien MAIRE, Mme Martine JEANNIN (à compter de la question 3), M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Pascal BONNET.

**Secrétaire :** M. Sébastien MAIRE.

**Absents :** Mme Françoise FELLMANN (à compter de la question 20), M. Vincent FUSTER (à compter de la question 4), Mme Marie-Guite DUFAY (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Martine BULTOT, M. Christophe LIME (à compter de la question 27), Mme Jacqueline PANIER, Mme Paulette GUINCHARD (jusqu'à la question 2), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à compter de la question 42), Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 4), Mme Corinne TISSIER, M. Patrick BOURQUE, Mme Jocelyne GIROL, Mme Martine JEANNIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Françoise BRANGET, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE.

**Procurations de vote :** Mme Françoise FELLMANN à M. Jean-Louis FOUSSERET (à compter de la question 20), M. Vincent FUSTER à M. Jacques MARIOT (à compter de la question 4), Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question 41 incluse), M. Christophe LIME à Mme Annie MENETRIER (à compter de la question 27), Mme Jacqueline PANIER à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question 19 incluse), Mme Joëlle SCHIRRER à Mme Lucille LAMY (à compter de la question 4), Mme Corinne TISSIER à M. Benoît CYPRIANI, M. Patrick BOURQUE à M. Éric ALAUZET, Mme Martine JEANNIN à Mme Sylvie JEANNIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Françoise BRANGET à M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE à Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Loïc LABORIE à M. Jean ROSSELOT.

## Participation financière de la Ville et versement par anticipation de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse - Conventions avec les associations

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Le Contrat Enfance signé le 8 avril 2003 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville est arrivé à échéance le 31 décembre 2005 entraînant de plein droit la résiliation des conventions conclues entre la Ville et les partenaires associés, relevant de la Direction de la Petite Enfance, à savoir :

- Antenne Petite Enfance de Franche-Comté
- Mutualité Française du Doubs
- La Maison Verte de Besançon.

Pour l'année 2006, la Ville a passé une convention avec chaque association pour d'une part, assurer une contribution forfaitaire qui viendra en déduction de la participation financière définitive arrêtée dans la convention simplifiée signée le 18 décembre 2006 et d'autre part, verser par anticipation un acompte sur la PSEJ attendue de la CAF.

Au titre de l'année 2007, l'absence de Contrat Enfance et Jeunesse, en cours de négociation avec la CAF, constitue pour la Ville un empêchement juridique au versement par anticipation, sous forme d'acomptes, de sa participation financière et de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse attendue de la CAF pour les activités en faveur de la Petite Enfance.

Dans l'attente de la signature du prochain Contrat Enfance et Jeunesse et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces associations pendant l'année 2007, la Ville se propose de reconduire ces versements sur la base financière définie par délibération du 9 mars 2006, en versant de manière accélérée la participation de la Ville et en avançant une partie de la PSE attendue de la CAF aux associations.

Pour chaque association, la participation de la Ville pour l'année 2007 est plafonnée à 80 % du montant de la subvention estimée à titre provisoire. La Ville versera le montant des acomptes pour les mois de janvier à juin, dès la signature de la convention, et ensuite sous forme de versement mensuel.

Les montants des participations financières estimées de la Ville pour l'année 2007 sont les suivants pour chacune des associations :

Associations	Participation Ville totale estimée	80 % participation Ville	Acomptes mensuels	Imputations
Antenne Petite Enfance structure multi-accueil	82 946,00 €	66 356,80 €	5 529,73 €	65.64.6574.93013.44000
Maison Verte	35 606,00 €	28 484,80 €	2 373,73 €	65.64.6574.93014.44000
Mutualité Doubs RAM	23 203,00 €	18 562,40 €	1 546,86 €	65.64.6574.94022.44000
<b>Total</b>	<b>141 755,00 €</b>	<b>113 404,00 €</b>	<b>9 450,32 €</b>	

Les montants des participations financières de PSEJ à verser par la Ville aux associations en 2007 se répartissent comme suit :

Associations	Participation CAF estimée	80 % participation CAF	Acomptes mensuels
Antenne Petite Enfance - structure multi-accueil	88 590,00 €	70 872,00 €	5 906,00 €
Maison Verte	41 204,00 €	32 963,00 €	2 746,91 €
Mutualité Doubs - RAM	26 779,00 €	21 423,20 €	1 785,26 €
<b>Total</b>	<b>156 573,00 €</b>	<b>125 258,20 €</b>	<b>10 438,17 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur les modalités d'attribution de ces acomptes mensuels sur subventions prélevés sur les imputations inscrites dans le premier tableau ci-dessus,

- approuver le versement par anticipation aux 3 associations concernées de la PSEJ 2007 attendue de la CAF figurant dans le deuxième tableau,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les associations pour l'année 2007,

- autoriser M. le Maire à ouvrir par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes le montant prévisionnel de la PSEJ 2007 attendue de la CAF pour les associations, et en dépenses les participations à verser à celles-ci, et à émettre les mandats et titres de recettes correspondants selon la répartition suivante :

Imputations	Montants à inscrire en recettes	Montants à inscrire en dépenses
D : 65.64.6574.93013.44000 R : 74.64.7478.93013.44000	70 872 €	70 872 €
D : 65.64.6574.93014.44000 R : 74.64.7478.93014.44000	32 963 €	32 963 €
D : 65.64.6574.94022.44000 R : 74.64.7478.94022.44000	21 424 €	21 424 €

**«Mme Françoise FELLMANN :** Je vous rappelle que le Contrat Enfance est arrivé à échéance fin 2005. En 2006 nous devons signer un autre contrat et il n'a pas été possible d'entamer des négociations avec la CAF avant le mois de décembre. Au mois de décembre, quand on a rencontré la CAF, on nous a demandé de signer un contrat pour 4 ans avec les nouvelles règles, c'est-à-dire la diminution de la participation avec une obligation de fréquentation des crèches à 70 %. Quand on le dit comme ça, pourquoi pas ? Sauf que 70 % quand on ouvre la crèche à 6 h 30 et qu'on la ferme à 19 h, toutes les tranches horaires ne sont pas remplies et il est impossible d'arriver à une fréquentation de 70 %. Quand nous avons rencontré le Ministre au mois de décembre, nous étions 4 villes, 2 villes de droite, 2 villes de gauche, toutes ont fait remonter le même message, à savoir qu'il était absolument impossible de répondre à cette exigence.

En tout cas nous n'avons pas signé le contrat et je vous rappelle qu'en décembre, le 21 décembre je crois, nous avons signé une convention pour permettre à la CAF de nous verser ce qui concernait l'année 2006. Cela a été fait en décembre pour un montant quand même de 2 280 000 €. Nous ne les avons pas encore reçus et je vais peut-être faire un courrier pour savoir où on en est.

Aujourd'hui, en 2007, on vous propose la même chose que ce qui a été fait l'année dernière, parce que les associations ne peuvent plus tourner. En particulier on a une association qui gère une crèche qui, si on ne prend pas cette délibération, ne pourra pas payer son personnel, c'est tout simple. Donc aujourd'hui ce qui est proposé c'est effectivement de pouvoir anticiper les versements de la Ville, d'avancer à nouveau la part de la CAF, c'est-à-dire que nous allons avancer 80 % de la part de la CAF, on est sûr de les avoir mais en tout cas ce sera certainement aussi là en fin d'année. Comme l'a dit Denis, d'ici 2010, on aura perdu à peu près 1 M€. Ce sont effectivement des sommes très importantes, et pour 2007, pour l'instant nous n'avons absolument pas de contacts avec la CAF avec laquelle nous travaillons très bien quand les directives sont bonnes. Aujourd'hui elle ne peut pas nous demander de nous réunir puisqu'elle n'a rien à nous dire sur ce prochain contrat, à part ce que le Ministre nous a déjà dit et nous ne sommes pas d'accord donc nous avons prévu de ne pas aller plus loin dans ce contrat. Voilà l'explication de cette délibération aujourd'hui».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 mars 2007.*